

# **Colloque. La révolution de la science ouverte et de l'accès libre. État des débats et des enjeux. Les 6 et 8 mai 2013. Québec.**

lundi 6 mai 2013 (Date de rédaction antérieure : 6 mai 2013).

La science ouverte (open science) recouvre au moins quatre grands aspects de la pratique scientifique :

1. l'accès libre pour tous les internautes à toutes les publications scientifiques arbitrées par les pairs (le libre accès),
2. le partage en ligne des données de recherche (la science en ligne),
3. la science collaborative (ou citoyenne) qui inclut des chercheurs non professionnels dans les projets de recherche et,
4. la science 2.0 qui regroupe les réseaux sociaux et blogs où s'expriment de plus en plus les chercheurs, y compris pour présenter et mettre en débat leurs hypothèses.

L'existence même de ces nouvelles pratiques est une révolution par rapport aux pratiques conventionnelles de la science : articles publiés dans des revues payantes, données protégées ou secrètes, exclusion des non-pairs, confinement à la parole scientifique institutionnelle (dans les revues ou les livres). Selon les pays, les universités et les disciplines, cette révolution s'effectue à des vitesses différentes. Où en sont les chercheurs et les universités francophones ?

Afin d'éclairer les chercheurs et les administrateurs universitaires sur les avantages et les conséquences des différentes pratiques de la science ouverte, ce colloque rassemble des spécialistes de différents pays qui feront un état des lieux et des débats sur trois de ces thèmes. Cet état des lieux permettra aussi de débattre de la façon dont ces pratiques devraient être considérées dans les programmes de recherche et de formation des universités québécoises et dans la future politique nationale de recherche et d'innovation du Québec. Une table ronde sur les dépôts institutionnels en accès libre rassemblera d'ailleurs des représentants de la plupart des universités québécoises.

Ce colloque sera aussi l'occasion de présenter une nouvelle revue, Sciences, éthique et sociétés, et de tenir l'assemblée générale annuelle de l'Association science et bien commun.

Voir en ligne : [Le lien sur l'ACFAS](#)